



Réunion du Conseil d'administration du lundi 7 mars 2022

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES

Membres de droit :

Personnalités extérieures :

Monsieur Eric CHARPENTIER
Monsieur Alexandre LALLET
Madame Marie LAVANDIER
Madame Audrey LINKENHELD

Personnels enseignants :

Collège des professeurs d'université :

Monsieur Patrick MARDELLAT
Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE
Monsieur Philippe DARRIULAT

Collège des autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN
Madame Alice BEJA
Madame Cécile CHALMIN
Madame Delphine POUCHAIN

Personnels BIATSS :

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Monsieur Terence VAN NEDER MAYER
Madame Juliette GUERIN
Monsieur Corentin PRUVOST
Madame Juliette COHEN-JONATHAN
Madame Anaïs EL HOUFI
Monsieur Adam CHABBOUH
Madame Franziska VOGEL
Monsieur Eugène GIMENEZ-MAILHES

A titre consultatif et invités permanents :

Madame Chantal FIGUEREDO
Madame Blandine LENOIR
Madame Delphine LIARD
Monsieur Pierre MATHIOT
Monsieur Pierre-Laurent SIMONI
Monsieur Jean-Louis BERGEZ
Monsieur Alexandre DESRUMAUX

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRÉSENTÉES

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN (*procuration à Monsieur LALLET*)
Madame Nathalie COLIN (*procuration à Monsieur VANDENDRIESSCHE*)
Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Monsieur CHARPENTIER*)
Monsieur Régis BORDET (*procuration à Madame Beaucourt*)

Madame Marie DEUGNIER (*procuration à Monsieur LALLET*)

Madame Sandrine LEVEQUE (*procuration à Madame BAZIN*)
Monsieur Stéphane BEAUD (*procuration à Monsieur VANDENDRIESSCHE*)

Monsieur Nicolas KACIAF

Monsieur Nathan TUMBARELLO

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Monsieur Eric Charpentier.

I. Approbation du procès-verbal du CA

• PV du 13 décembre 2021

Votants : 27 **Pour : 23** **Contre : 0** **Abstention : 4**
Le procès-verbal du 13 décembre est approuvé à l'unanimité, sous réserve de vérification de la modification demandée en séance.

II. Affaires Financières

– Compte financier 2021 - Présentation par l'Agent comptable

- Rapport de l'ordonnateur
- Tableaux : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 12

Madame Liard indique que l'année 2021 a été marquée par une reprise d'activité significative en dépit de la poursuite de la crise sanitaire, la finalisation des travaux d'extension de la bibliothèque, et un changement de méthode comptable pour la comptabilisation du versement des avances.

Depuis 2016, le décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) impose de mettre en place une comptabilité de caisse dite « comptabilité budgétaire », qui introduit les notions de soutenabilité et de pluri-annualité des engagements budgétaires, et une comptabilité générale en droits constatés selon le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Dans le cadre de la comptabilité budgétaire, les autorisations d'engagement consommées en 2021 s'établissent à 5 572 661 euros, soit un taux de réalisation de la prévision budgétaire de 92 %. Ce taux atteint 93 % sur les frais de personnel, 99 % sur les charges de fonctionnement et 54 % sur les charges d'investissement (en raison de reports de certains investissements sur 2022). Les frais de personnel représentent 47,2 % des autorisations d'engagement, et les charges de fonctionnement 46,79 %.

Les crédits de paiement décaissés s'élèvent à 5 459 805 euros, soit un taux de réalisation de 88 % (93 % sur les frais de personnel, 90 % sur le fonctionnement et 63 % sur les investissements). Les charges de personnel représentent 48,25 % des crédits de paiement et les charges de fonctionnement 42,77 %. Ces crédits se répartissent en 56 % dédiés à la formation initiale et continue, 14 % à l'immobilier, 14 % au pilotage et au support, 8 % à la bibliothèque et à la documentation, 6 % à la vie étudiante et 2 % à la recherche.

Les recettes encaissées représentent 6 754 489 euros, pour un taux de réalisation de 108 %. Elles intègrent :

- la subvention pour charges de service public pour 1 593 545 euros ;
- les autres financements de l'Etat pour 79 285 euros ;
- la fiscalité affectée pour 102 345 euros ;
- les autres financements publics pour 951 806 euros ;
- les recettes propres pour 4 024 507 euros, qui se répartissent en 63 % de droits d'inscription, 22 % de droits de concours et de formation continue, 8 % d'autres subventions d'exploitation, 4 % d'autres recettes, 2 % de dons et legs et 1 % de taxe d'apprentissage.

Le solde budgétaire est alors excédentaire de 1 291 684 euros, pour une variation de trésorerie de + 1 206 192 euros.

Dans le cadre de la comptabilité générale, les produits représentent 6 349 390 euros (+ 21 % par rapport à 2020, grâce à une augmentation de 18 % des subventions et de 24 % des ressources propres) et les charges 5 556 097 euros (+ 19 % par rapport à l'année précédente, en raison de la hausse de 13 % de la rémunération du personnel, de 26 % des consommations directes et de 24 % des autres charges), pour un résultat bénéficiaire de 793 292 euros (contre 557 066 euros en 2020).

La capacité d'autofinancement augmente de 32 % en 2021, et s'élève à 1,128 million d'euros. Elle est largement suffisante pour couvrir les investissements (381 000 euros). Le fonds de roulement augmente de 18 % et s'établit à 4,934 millions d'euros. La trésorerie s'élève à 7,085 millions d'euros.

Ainsi, la situation financière de Sciences Po est solide.

Monsieur Gimenez-Mailhez annonce que SUD déplore le désengagement de l'Etat, qui oblige à fonder le financement de l'école avant tout sur les contributions des étudiants et des candidats aux concours.

Monsieur Mathiot regrette également le manque d'accompagnement de l'Etat. Toutefois, les droits de concours n'ont pas augmenté depuis 2008. Les recettes associées ont progressé en 2021 en raison d'une hausse du nombre de candidats. Les droits d'inscription ont quant à eux été modifiés en 2019 et Monsieur Mathiot s'est engagé à ne plus les augmenter jusqu'à la fin de son mandat.

Madame Bazin constate par ailleurs que l'IEP dépense 2 % pour la recherche et 6 % pour la vie étudiante. Un rééquilibrage est nécessaire pour que l'école reste compétitive dans le panorama français et international.

Votants : 28	Pour : 21	Contre : 4	Abstention : 3
<i>L'article 1 de la délibération n° 1 du Conseil d'Administration du 7 mars 2022 est adopté.</i>			

Votants : 28	Pour : 21	Contre : 4	Abstention : 3
<i>L'article 2 de la délibération n° 1 du Conseil d'Administration du 7 mars 2022 est adopté.</i>			

– Proposition d'acceptation de Mécénat

Il est proposé d'accepter le mécénat de la Fondation Total pour l'année universitaire 2020-2021 (20 000 euros) ainsi que celui de la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe pour l'année 2022 (50 000 euros).

Monsieur Mathiot précise que le partenariat avec Total a pris fin. Cette subvention servait au financement du programme de démocratisation.

Monsieur Chabbouh indique que SUD s'oppose à ces deux mécénats, car il ne souhaite pas que le programme PEI soit subordonné à des financements d'entreprises privées motivées uniquement par des réductions d'impôts et des enjeux d'image publique.

Monsieur Pruvost souligne que le programme PEI ne doit pas recevoir d'instruction de la part des mécènes, qui pourraient mettre à mal son fonctionnement.

Monsieur Mathiot rappelle cependant que les réserves de l'établissement ne peuvent être utilisées pour financer les charges de fonctionnement. Si le mécénat recevait un avis défavorable, le programme PEI devrait être arrêté le temps d'identifier de nouvelles sources de financements.

Votants : 28	Pour : 15	Contre : 7	Abstention : 6
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le mécénat de la Fondation Total recueille un avis favorable.

Le président ne prend pas part au vote suivant.

Votants : 27	Pour : 22	Contre : 4	Abstention : 1
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le mécénat de la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe recueille un avis favorable.

– Proposition de délibération PEI

Madame Lenoir indique que l'IEP a demandé à la Région une subvention de 75 000 euros pour le programme PEI (sur une dépense totale de 266 860 euros).

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La demande de subvention de la Région pour le programme PEI recueille un avis favorable à l'unanimité.

– Proposition de délibération PRREL

Madame Lenoir indique que l'Etablissement a sollicité auprès de la Région une subvention de 11 392 euros pour le PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues).

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

La demande subvention de la Région pour le PRREL recueille un avis favorable à l'unanimité.

III. Fonctionnement institutionnel

– Renouvellement des personnalités extérieures au CA

Monsieur Mathiot annonce que le Conseil d'administration devra désigner six nouvelles personnalités extérieures début avril. Parmi les six personnalités extérieures participant au Conseil à l'heure actuelle, trois ont fait part de leur volonté de poursuivre leur mandat, et deux souhaitent y mettre fin.

Les trois membres souhaitant poursuivre leur mandat sont :

- Monsieur Eric CHARPENTIER
- Madame Marie LAVANDIER
- Madame Audrey LINKENHELD

– Avenant à la convention d’association de l’Université de Lille

Monsieur Mathiot indique qu’en raison de la création de l’EPE qui amène à faire évoluer la relation de Sciences Po Lille avec l’Université de Lille, il a été décidé de proroger d’un an la convention d’association pour le service commun de la documentation.

Madame Figueredo signale que le vote doit porter sur l’avenant à convention-cadre dans son ensemble.

Le président propose de reporter ce vote au prochain CA car il considère que le document communiqué aux membres du CA n’est pas suffisant.

– Contrat pluriannuel de site de l’EPE dont le volet spécifique de Sciences Po Lille

Les membres ont reçu pour information l’ensemble du contrat de site de l’EPE.

Monsieur Mathiot indique qu’étant donné que Science Po Lille a intégré l’EPE de l’Université de Lille, le volet spécifique à Sciences Po Lille du contrat pluriannuel de site de ce dernier doit être adopté par le Conseil d’Administration.

Votants : 28	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 6
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le volet spécifique à Sciences Po Lille du contrat pluriannuel de site de l’EPE est adopté.

– Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2021/2025 (SPSI), avis DRFIP, MESRI et DIE

Monsieur Mathiot indique que Sciences Po Lille doit, comme tout établissement public, produire un schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Ce SPSI intègre l’achat du bâtiment de la rue Inkermann et l’installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment actuel.

Madame Linkenheld signale que l’Université de Lille souhaite signer le pacte Lille Bas Carbone, par lequel des porteurs de projets s’engagent à respecter certaines exigences en matière de climat et d’environnement. Sciences Po Lille pourrait en faire de même.

Monsieur Mathiot rappelle par ailleurs que Science Po Lille a obtenu, il y a déjà un moment, l’accord de la ville de Lille pour que la rue Angellier soit piétonnisée.

Votants : 28	Pour : 24	Contre : 4	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2021/2025 recueille un avis favorable.

– Autorisation de signature de l’acte de vente des locaux 23 rue Inkermann pour un montant de 1 400 000 €

Le Conseil d’Administration doit autoriser Monsieur Mathiot à signer l’acte définitif d’achat du bâtiment de la rue d’Inkermann. La MEL de Lille disposera ensuite de deux mois pour faire valoir son droit de préemption, après quoi le bâtiment sera la propriété de Sciences Po Lille.

Madame Cohen-Jonathan indique que les élues et les élus d’Alter’Eco demandent à être consultés sur le projet qui sera déployé dans ce nouveau bâtiment. Celui-ci doit servir aux étudiantes et étudiants de Sciences Po

Lille, notamment en leur mettant à disposition des espaces de travail supplémentaires, qui manquent aujourd'hui. En outre, ils demandent à pouvoir visiter les locaux.

Monsieur Mathiot répond que la Direction se porte acquéreuse du bâtiment précisément pour augmenter les capacités de travail. En outre, comme dans le cadre du projet relatif à la bibliothèque, les élus et élues du Conseil d'Administration seront associés à la préparation des travaux. Une visite pourra être organisée dès que l'école sera propriétaire de ce nouveau bâtiment.

Madame El Houfi indique que SUD ne pourra voter en faveur du projet tant que la fonction du bâtiment n'aura pas été clarifiée.

Monsieur Mathiot explique que le bâtiment est acheté pour améliorer les conditions d'étude et de travail des usagères et usagers de l'école, mais il est impossible d'en définir précisément la destination tant que l'achat n'a pas été concrétisé et que les possibilités de structuration des locaux n'ont pas été identifiées.

Votants : 28	Pour : 24	Contre : 4	Abstention : 0
<i>Autorisation est donnée à Monsieur Mathiot pour signer l'acte de vente des locaux 23 rue Inkermann.</i>			

IV. Ressources humaines

– Bilan social 2021

Madame Figueredo indique que le bilan social 2021 a été communiqué aux membres du Conseil d'Administration et qu'elle s'était engagée à sa réalisation annuelle. Le président l'en remercie et la félicite pour ce travail clair et complet. Madame Figueredo tient à remercier son service RH et tous les services contributeurs.

Madame Béja constate une tendance à la hausse du nombre d'étudiantes et étudiants, mais également de contractuelles et contractuels, aussi bien au sein du personnel administratif que chez les enseignantes et enseignants. Cette tendance est nationale et ne peut être que déplorée.

Le directeur précise que Sciences Po Lille n'augmente pas ses capacités d'accueil. Ce sont majoritairement les ressources propres qui permettent à l'établissement de se développer et de recruter des contractuelles et des contractuels.

Votants : 28	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 4
<i>Le bilan social 2021 est adopté.</i>			

– Lignes directrices de gestion :

• Voie de promotion interne dans le corps des PU (repyramidage)

Monsieur Mathiot indique que le ministère de l'Enseignement supérieur a prévu que les maîtresses et maîtres de conférences habilités à diriger des recherches puissent devenir professeurs sur le poste qu'ils occupent dès lors qu'ils ont une habilitation à diriger des recherches et au moins 10 ans d'ancienneté. Dans ce cadre, trois postes de professeurs ou professeurs ont été attribués aux IEP de France, dont deux à Science Po Lille, et il est demandé de déterminer les disciplines dans lesquelles ces promotions seront ouvertes. L'équilibre entre professeurs et professeurs d'un côté et maîtresses et maîtres de conférences de l'autre étant considéré

comme satisfaisant en économie, il est proposé d'ouvrir ces possibilités de promotions dans les sections CNU suivantes : science politique (04) et droit public (02).

Madame Pouchain s'étonne que le sujet ne soit pas discuté en Conseil Scientifique.

Monsieur Mathiot répond que le décret impose le passage préalable en Conseil d'Administration, ce qui n'empêche pas une discussion ultérieure en Conseil Scientifique.

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le repyramidage présenté est approuvé à l'unanimité.

• Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC)

Les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs peuvent percevoir des primes pour les missions qu'ils réalisent au-delà de leur service d'enseignement. Le ministère a décidé de revoir le mécanisme de versement de ces primes au travers du RIPEC, qui est progressivement mis en place. Une assemblée générale des enseignantes et enseignants est prévue le 24 mars pour discuter du sujet. Le système de prime actuelle sera pour le moment maintenu, avant d'être mis à jour au regard du RIPEC en vue de la rentrée 2022-2023.

Madame Béja se réjouit de l'élargissement de la nature des responsabilités prises en compte dans ces primes, mais regrette que cette évolution favorise l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des personnels, et aille à l'encontre d'une augmentation collective du point d'indice.

Le président ne prend pas part au vote.

Votants : 27	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 10
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

La proposition de maintenir le référentiel voté par le CAFR en juin 2021 pour l'année 2021-2022, de poursuivre le versement de la PEDR défini par la CS et le CAFR et de mettre en place un groupe de travail pour travailler sur les nouvelles lignes directrices de gestion indemnitaires en vue d'une application du RIPEC à compter de l'année 2022-2023 est approuvée à la majorité.

V. Etudes, scolarité et concours

– Scolarité

• Calendrier universitaire 2022-2023

Madame Chalmin indique que l'année 2022-2023 sera organisée, comme à l'accoutumée, autour de deux semestres de douze semaines. Une semaine de révision est prévue entre la fin des vacances de Noël (le 2 janvier 2023) et le début des examens (le 9 janvier 2023).

Madame Guérin observe que les élèves de la filière franco-allemande ont déjà passé le grand oral de Master en 2021, et doivent le repasser en 2023.

Madame Bazin explique que les maquettes ont changé, et l'épreuve est différente de celle qu'ils ont passée l'année précédente.

Madame Pouchain se demande pourquoi les deux semaines de vacances de Pâques ne sont plus prévues au calendrier, comme par le passé.

Madame Chalmin répond que si ces deux semaines étaient prévues, l'année scolaire se terminerait mi-juillet, et non début juillet, ce qui poserait problème pour les stages des étudiantes et étudiants.

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le calendrier universitaire 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

• **Création du Régime spécial d'étude pour les étudiants et étudiantes « artistes »**

Monsieur Desrumaux indique qu'il est proposé d'étendre le régime spécial d'étude aux étudiantes et étudiants qui ont une pratique artistique de haut niveau reconnue.

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

La création du Régime spécial d'étude pour les étudiants et étudiantes « artistes » est approuvée à l'unanimité.

• **Evolution du cadrage des césures**

Madame Bazin indique que les membres du Conseil d'Administration ont reçu une note précisant les modalités d'organisation des césures pour l'année 2022-2023, qui seront intégrées dans le règlement des études qui sera soumis au vote au CA de juin. Il est à souligner qu'il sera demandé aux étudiantes et étudiants en césure qui participent à des stages conventionnés de payer des frais d'inscription modulés.

Madame Guérin indique qu'Alter'Eco se satisfait que les frais de césure aient pu être diminués, mais s'abstiendra lors du vote, car ils s'opposent d'une manière générale à ces frais.

Monsieur Chabbouh déplore que seuls 10 % des effectifs de chaque majeure puissent être en césure, et que les étudiantes et étudiants en césure doivent s'acquitter de frais de scolarité pour bénéficier d'un stage conventionné.

Monsieur Mathiot répond que l'absence de toute régulation des césures rendrait impossible certaines années de proposer des places de master aux élèves de troisième année. S'agissant des frais, les césures génèrent des coûts de gestion pour l'école, notamment parce que les stages doivent être accompagnés par des enseignantes et enseignants. Du reste, les frais demandés par Science Po Lille sont inférieurs à ceux imposés par d'autres établissements publics.

Votants : 29

Pour : 20

Contre : 4

Abstention : 5

L'évolution du cadrage des césures est approuvée.

– **Vie étudiante**

• **Valorisation de l'engagement associatif**

Monsieur Desrumaux annonce la création d'un certificat qui reconnaît l'engagement associatif. Ce dispositif doit être ajouté dans la charte des associations.

Monsieur Van Neder Mayer demande à ce que des représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants fassent partie de la commission d'harmonisation, afin qu'ils puissent éclairer le jury sur le rôle que jouent les associations dans l'établissement.

Monsieur Mathiot répond que les étudiantes et étudiants ne pourront participer au jury, mais celui-ci aura connaissance de celles et ceux qui auront bénéficié du certificat.

Madame Vogel indique par ailleurs que Solidaire étudiant.e.s estime que seuls les étudiantes et étudiants privilégiés ont réellement la possibilité de s'engager dans le monde associatif, car celles et ceux qui travaillent n'en ont pas le temps. En outre, la composition du jury qui attribuera ce certificat n'a pas été précisée.

Madame Béja regrette également que l'école s'engage dans une logique utilitariste de certification vis-à-vis de l'engagement associatif.

Monsieur Mathiot rappelle que dans la plupart des universités de France, l'engagement associatif donne lieu à des crédits ECTS. En outre, les étudiantes et étudiants valorisent cet engagement dans leur CV. Le certificat permet une certaine équité de traitement entre les élèves qui sont engagés dans le monde associatif, et qui valoriseront alors cet engagement de la même manière. Enfin, ce certificat constituait une demande unanime des représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants au début du mandat de Monsieur Mathiot.

Votants : 29	Pour : 22	Contre : 7	Abstention : 0
<i>La création du certificat reconnaissant l'engagement associatif et son intégration dans la charte des associations sont approuvées.</i>			

• Bilan CVEC 2021

Monsieur Desrumaux indique que les recettes de la CVEC correspondent à deux versements du CROUS effectués en juillet 2021 (68 472 euros au titre de 2020-2021) et décembre 2021 (33 873 euros au titre de 2021-2022). Ces recettes sont complétées par deux subventions :

- 2 000 euros pour le dispositif d'exposition ;
- 5 000 euros (dont 1 500 euros restent à percevoir en 2022) pour le documentaire « Briser le silence des amphes ».

Il est à noter que les sommes mandatées au cours de 2021 s'élèvent à 133 867 euros.

Madame Béja ne prend pas part au vote.

Votants : 28	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 4
<i>Le bilan CVEC 2021 recueille un avis favorable.</i>			

VI. Direction des Relations internationales

– Maquettes

• FIFI 3A

Monsieur Van Neder Mayer signale que les FIFI s'étonnent que les cours prévus dans la maquette de troisième année soient des cours de deuxième année.

Monsieur Gardellat explique que les cours ont été choisis avec les partenaires italiens de l'IEP, et sont complémentaires à ceux dont ils bénéficient en Italie.

Monsieur Van Neder Mayer remarque que les FIFI s'inquiètent que Rome ne reconnaisse pas la possibilité de faire un Master 1 en troisième année comme les FIFA, d'autant que les masters en alternance ne sont plus disponibles.

Monsieur Mardellat explique que la définition italienne du Master est plus stricte qu'en France, et ces contraintes s'imposent à Sciences Po Lille.

Madame Bazin ajoute que les masters auxquels les FIFI ont accès sont en lien direct avec ceux disponibles à Rome.

Monsieur Pruvost estime qu'au regard du faible effectif des FIFI, il serait possible de ne pas leur imposer de repasser le concours d'entrée.

Monsieur Mathiot répond que la Direction doit gérer des règles collectives, et non traiter des situations individuelles. Lorsque la FIFI a été créée, il avait bien été précisé que le partenariat n'avait pas encore été signé, et c'est bien le partenaire italien qui impose ces mesures. Accepter le passage automatique en filière générale de ces étudiantes et étudiants créerait un précédent problématique.

Votants : 28	Pour : 20	Contre : 7	Abstention : 1
<i>Le parcours Master FIFI recueille un avis favorable.</i>			

• **DEIS**

Monsieur Mardellat annonce la création d'une maquette pour un diplôme européen d'études internationales en anglais.

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0
<i>La maquette du DEIS recueille un avis favorable à l'unanimité.</i>			

• **CEP**

La maquette du certificat d'études politiques a été réactualisée.

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0
<i>La maquette du CEP recueille un avis favorable à l'unanimité.</i>			

– **Parcours Master FIFI**
Ce point a été traité ci-dessus.

VII. Direction de la Formation Continue

– **Tarifs des formations HER, ESS CRESS/Sciences Po Lille (y compris tarifs individuels)**

Monsieur Mathiot indique que le cycle des hautes études régionales accueillera en 2022 sa treizième promotion.

Votants : 27	Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 3
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Les tarifs de la formation HER sont adoptés.

La formation en économie sociale et solidaire a été mise en place en 2021. Cette formation est destinée à 10 à 20 participants et aura lieu de mai à décembre.

Votants : 27 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 3

Les tarifs de la formation ESS sont adoptés.

– Approbation et tarif de la formation Cycle des études culturelles (CEC)

Le CEC est mis en place à la demande du Conseil régional, et est financé sur les crédits de formation des élues et élus régionaux.

Votants : 27 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 3

La formation CEC et les tarifs associés sont approuvés.

– Approbation de la formation Elus / Conseil départemental de la Somme et tarif

La formation destinée à sept élues et élus d'opposition du Conseil départemental de la Somme est financée sur les crédits alloués par l'Etat pour la formation des élues et des élus régionaux.

Votants : 27 Pour : 20 Contre : 4 Abstention : 3

La formation élus / conseil départemental de la Somme et les tarifs associés sont approuvés.

VIII. Questions diverses

– Proposition d'amendement à la charte des associations visant à prohiber la diffusion et promotion de messages à caractère discriminatoire

Monsieur Mathiot indique que le syndicat SUD et deux membres enseignants du Conseil d'Administration ont demandé à ajouter à la charte des associations une précision sur la prohibition de la diffusion et de la promotion des messages à caractère discriminatoire.

Monsieur Van Neder Mayer se demande si les associations devront modifier leurs statuts au regard de ce changement.

Monsieur Mathiot répond que ce changement de statut ne sera pas nécessaire.

Votants : 27 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1

L'amendement à la charte des associations visant à prohiber la diffusion et promotion de messages à caractère discriminatoire est adopté.

– Motion pour débat et vote concernant les frais de concours des IEP pour les boursiers

Monsieur Mathiot indique qu'Alter'Eco propose une motion invitant à assurer la gratuité des concours pour les boursiers.

Monsieur Pruvost estime que cette demande est soutenable financièrement. En outre, l'école accueille beaucoup de boursiers d'échelon 0 bis, et la gratuité des concours lui permettra d'intégrer également des boursiers d'échelons 2 et 3.

Monsieur Gimenez-Mailhes rappelle que SUD demande la suppression intégrale des frais de concours.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La motion est adoptée à l'unanimité.

– Partenariat entre Sciences Po Lille et l'entreprise Toc'Toque dans la cafétéria de Sciences Po Lille

Monsieur Mathiot indique qu'Alter'Eco a réalisé une enquête auprès des utilisatrices et utilisateurs de la cafétéria, qui a mis en avant un certain nombre de dysfonctionnements. L'école est liée par un contrat avec Toc'Toque, et il ne peut être résilié. Cependant, des améliorations pourront être discutées avec le prestataire, et les représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants pourront être associés aux discussions.

Monsieur Van Neder Mayer indique qu'Alter'Eco invite à confier à nouveau la gestion de la cafétéria au CROUS.

Monsieur Mathiot rappelle qu'une gestion par le CROUS a été rejetée quelques années plus tôt lors d'une consultation organisée auprès des étudiantes et des étudiants.

Monsieur Pruvost estime que le CROUS a depuis amélioré ses prestations, notamment en matière de proposition de plats végétariens et de tarifs pour les boursiers.

Madame Figueredo va organiser une rencontre avec les élues et élus étudiants et le prestataire avant l'été afin d'essayer de résoudre certaines récriminations avant de lancer le nouveau marché.

La séance est levée à 19 heures 05.

Le Directeur

Le Président

Pierre Mathiot

Eric Charpentier

